

S.I.Vo.M. DE SERMAISES
COMPTE RENDU DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 13 OCTOBRE 2015

Nombre de membres en exercice : 10 – Présents : 8 – Procuration : 0 - Votants : 8

Le treize octobre deux mille quinze à dix-neuf heures, le conseil syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Sermaises sous la présidence de M. BOHN Gérard.

Date de convocation : 6 octobre 2015

Présents : M. BOHN Gérard, *délégué de SERMAISES, Président* – M. JEANNE Georges, *délégué de MORVILLE-EN-BEAUCE, vice-président* – M. FAURE Christophe-Jacky, *délégué de THIGNONVILLE* - M. PIGEON Bernard, *délégué d'INTVILLE-LA-GUETARD* - Mme DEGUIN Françoise, *déléguée de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE* – M. VINCENT Christian, *délégué de ROUVRES-SAINT-JEAN* - M. CHENU Matthieu, *délégué d'AUDEVILLE* - Mme DOZIAS Véronique, *déléguée de SERMAISES*.

Absents : Mme LETULLIER Dominique, *déléguée de SERMAISES* - M. BRECHEMIER José, *délégué de PANNECIÈRES*.

Secrétaire de séance : M. FAURE Christophe-Jacky

I – OBSERVATIONS SUR LE COMPTE-RENDU DU 20 JUILLET 2015

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du Président, les membres du Conseil syndical, à l'unanimité,

DECIDENT d'inscrire à l'ordre du jour le sujet suivant : « construction d'un restaurant scolaire par la C.C.P.B. – mission pour le projet d'équipement de la cuisine et mobiliers de restauration ».

☞ A 19 h 30, arrivée de Mme DOZIAS Véronique, *déléguée de SERMAISES*.

III – BILAN RENTREE SCOLAIRE 2015

Monsieur le Président présente un bilan de la rentrée scolaire :

ECOLES : Effectifs :

COMMUNE	ELEMENTAIRE (9 classes)	MATERNELLE (5 classes)	TOTAL (14 classes)
AUDEVILLE	12	6	18
CESARVILLE-DOSSAINVILLE	16	10	26
INTVILLE LA GUETARD	9	6	15
MORVILLE EN BEAUCE	13	5	18
PANNECIERES	6	6	12
ROUVRES ST JEAN	24	7	31
SERMAISES	112	80	192
THIGNONVILLE	32	22	54
AUTRES COMMUNES*	2	2	4
TOTAL	226	144 (dont 12 TPS)	370
Moyenne d'élèves par classe	25	29	

*1 d'Engenville - 1 de Guigneville - 1 de Dimancheville - 1 de Pithiviers

Il est demandé une liste des enfants scolarisés en dehors du secteur scolaire du S.I.Vo.M. et pour lesquels des frais d'écolage sont payés à la collectivité d'accueil (cas dérogatoires obligatoires).

- ☞ l'ouverture d'une 9^e classe en élémentaire a été décidée par l'Inspection Académique
- ☞ l'achat de mobilier pour 6 702,16 € afin d'équiper cette nouvelle classe
- ☞ l'achat de matériel informatique (classes mobiles) pour 20 799,51 € à l'école élémentaire
- ☞ la réalisation de jardins à la maternelle pour 3 024,62 €

ORGANISATION DES NAPS :

- ☞ 45 mn par jour de 15 h 45 à 16 h 30
- ☞ Activités par roulement des groupes d'enfants
 - Participation des familles : 10 €/trimestre/enfant.

ORGANISATION DE LA GARDERIE :

Le matin : 7 h 00 – 9 h 00

Le soir : 16 h 30 – 18 h 30

Moyenne de fréquentation : 55 enfants le matin – 60 enfants le soir

	7 h – 8 h	8 h – 9 h	16 h 30 – 17 h 30	17 h 30 – 18 h 30
Animatrices	2	3	4	3

- ☞ le nombre d'enfants inscrits le matin a nécessité le renfort d'une animatrice supplémentaire de 8 h à 9 h.

CANTINE :

Maternelle : mise en place de 2 services

Elémentaire : sans changement

IV – GARDERIE DU MERCREDI MIDI

Avec les nouveaux rythmes scolaires, une garderie a été mise en place le mercredi depuis septembre 2014 de 12 h à 13 h pour permettre aux parents de récupérer leur enfant après la classe. L'année dernière, seuls trois enfants étaient concernés et ce service n'était pas facturé.

Depuis septembre 2015, en moyenne 13 enfants bénéficient de ce service.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT de facturer au tarif de 1,69 € de l'heure, la garderie du mercredi midi à compter du **01.11.2015**.

V – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE PAR LA C.C.P.B. – MISSION POUR LE PROJET D'EQUIPEMENT DE LA CUISINE ET MOBILIERS DE RESTAURATION

Monsieur le Président expose qu'une réunion préparatoire à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire a été organisée par la C.C.P.B. le 8 octobre dernier.

Préalablement à la réalisation de l'APS par le Cabinet AUTRET, maître d'œuvre retenu par la C.C.P.B. pour la construction du bâtiment, il est demandé au S.I.Vo.M. :

- de fournir la liste et la disposition souhaitée des équipements de la cuisine (y compris la puissance électrique nécessaire)
- de définir le type de service envisagé (self ou à table)
- si le S.I.Vo.M. envisage de confier une étude à un bureau d'études spécialisé

il soumet à l'assemblée la proposition du **Cabinet AUTRET** pour une mission qui comprend :

- établissement du projet de disposition des appareils de cuisine et de mobiliers de restauration
- établissement du cahier des charges pour le dossier d'appel d'offres
- aide à la négociation pour le choix du lauréat
- suivi de chantier et de la pose des équipements de cuisine et mobiliers de restauration (tables, chaises, patères, vestiaires...)
- réception des ouvrages
- suivi de la formation du personnel

pour un montant d'honoraires forfaitaires de **18 400,00 € H.T.**

et la proposition du **Bureau d'Etudes S.E.I.Th** pour une mission qui comprend :

Mission de base	Montant	Heures
APS	1 575,00	23
APD	2 100,00	30
Projet	2 100,00	30
Assistance aux contrats	840,00	12
VISA	630,00	9
Direction de l'exécution des travaux	2 720,00	39
Assistance aux opérations de réception	525,00	8

soit un montant total de rémunération de **10 500,00 € H.T.**

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT de faire appel à un bureau d'études pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'équipement de la cuisine du restaurant scolaire qui sera construit par la C.C.P.B.

RETIENNENT l'offre du bureau S.E.I.Th de 18570 LE SUBDRAY d'un montant de 10 500,00 € H.T. et **AUTORISENT** le Président à signer le contrat.

Pour ce projet, Il est créée une « **COMMISSION TRAVAUX** » dont tous les délégués du S.I.V.O.M. sont membres.

☞ départ de Mme DEGUIN Françoise, *déléguée de CÉSARVILLE-DOSSAINVILLE à 20 h 00*

VI – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la réorganisation des services,

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT la création de trois postes d'adjoints techniques à temps non complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet avec effet au 1^{er} octobre 2015.

MODIFIENT le tableau des effectifs au 01.10.2015.

VII – PERSONNEL – ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

Les membres du Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISENT le Président à signer le nouveau contrat groupe « assurance statutaire » avec le Centre de gestion du Loiret et la société SOFCAP qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.



Le Président

G. BOHN